

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT****FG**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	25

Séance du 12 décembre 2024

N°24-12-13

Date de la convocation  
6 Décembre 2024**L'an deux mil vingt-quatre  
et le douze décembre**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

**Présents :**

M. Frédéric GIRODET, Maire – Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, et Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Adjointes – Mme Pamela MARODON et M. Denis SALANON, Conseillers Municipaux Délégués – Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, M. Joël AUROUZE, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Emilie MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

**Absents excusés avec pouvoir :**

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme M.-Françoise SOUBEYRAN.  
M. André MOLLE qui a donné pouvoir à M. Joseph BUGNAZET.  
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.

**Absents excusés sans pouvoir**

M. Benjamin FOULTIER  
Mme Arlette CHAPELLO

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

**Objet : Bons d'achat au personnel communal**

Monsieur Le Maire rappelle qu'en 2020 le Conseil Municipal avait attribué une prime en bons d'achats d'un montant de 150 € chez les commerçants du centre bourg de la commune.

Puis, il précise que compte tenu des marges de manœuvre de la collectivité et de la volonté de remercier les agents pour leur implication, il avait été décidé de reconduire et d'augmenter les bons d'achats pour l'année 2021 et 2022 à 300 €. Pour l'année 2023, ces bons sont passés à 150€ pour un agent à temps complet, mais complétés par la prime pouvoir d'achat afin d'augmenter substantiellement ce soutien dans une période de forte inflation.

**AR Prefecture**043-214302051-20241212-24\_12\_13-DE  
Reçu le 18/12/2024

Monsieur le Maire expose que la commission du personnel a examiné la reconduction de ces bons. Les élus de la commission souhaitent remercier les agents pour leur implication notamment lors du déménagement de la mairie, mais également pour le travail de qualité effectué tout au long de l'année. Ces bons d'achats permettent par ailleurs de soutenir notre commerce local.

C'est pourquoi il vous est proposé,

**D'ATTRIBUER** pour l'année 2024 pour les agents titulaires et contractuels à temps complet 400 € de bons d'achats à utiliser chez les commerçants du centre bourg (ce montant sera proratisé en fonction du temps de travail et de présence),

**D'ATTRIBUER** pour les agents contractuels dont le contrat de travail est inférieur à 10 heures hebdomadaires et présents dans les effectifs au mois de décembre 2024 avec un contrat d'au moins trois mois, un forfait de 50 € de bons d'achats à utiliser chez les commerçants du centre bourg.

**DE PRECISER** que ces bons d'achats devront être utilisés impérativement avant le 30 juin 2025.

**DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires ainsi que le mandatement des factures au compte 6232 auprès des commerçants du centre bourg.

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE** à l'unanimité les propositions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits  
A Saint Just Malmont, le 12 décembre 2024

Le Maire,  
Frédéric GIRODET



La secrétaire de séance  
Mme Emilie MASSARDIER

A blue ink signature of Mme Emilie Massardier.

**AR Prefecture**

043-214302051-20241212-24\_12\_13-DE  
Reçu le 18/12/2024